



Incidence économique des nouvelles règles de production de porcs sous Label Rouge



La notice technique définit les conditions minimales à remplir pour l'obtention d'un label « viande de porc vendue à l'état frais ou surgelé et préparations dérivées » traduite par l'arrêté du 5 septembre 2002 (JO du 21/09/2002).

La notice technique « label » a pour objet de définir les règles de production et les caractéristiques minimales d'un produit, autres que celles imposées par les réglementations en vigueur en production standard, pour qu'il puisse être certifié de qualité supérieure.

Un relevé des principales exigences de ce cahier des charges ayant un impact économique quantifiable sur un élevage de production est présenté dans un premier temps ; ensuite, une évaluation de l'incidence économique pour quelques scénarios du respect de ces critères a été réalisée. Les aspects relatifs au transport et à l'abattage-découpe ne seront donc pas abordés ici.

Les principales exigences au niveau de l'élevage de production

Les produits Label Rouge doivent présenter une qualité supérieure tant au niveau du goût que de l'image.

Cette notice technique a choisi de s'orienter plus particulièrement sur le type génétique par de nouveaux schémas de sélection afin que la différence organoleptique soit plus perceptible par le consommateur. D'ailleurs, comme le rapportait C. Dutertre (2001) dans sa conclusion, « le label rouge porcin n'a de réel avenir que s'il apporte un plus en terme de santé, de sécurité alimentaire et ...de goût ».

Schéma de sélection

L'exigence phare de la notice technique est d'avoir un type génétique femelle et mâle non porteur de l'allèle de sensibilité à l'halothane (n) et sans l'allèle RN⁻ (lié à l'acidité de la viande). La sélection doit permettre d'obtenir des porcs d'engraissement à croissance modérée ; en effet, selon la notice, les porcs doivent peser

100 kg à 182 jours d'âge sans restriction alimentaire. Le GMQ devrait avoisiner 580 g/j en engraissement au lieu de 775 g, ce qui paraît relativement difficile à mettre rapidement en place. Cette exigence allant à l'encontre des efforts de sélection de ces vingt dernières années, ce critère n'a pas été pris en compte dans notre évaluation pour la majorité des scénarios ; toutefois, une évaluation supplémentaire a tenu compte d'une croissance modérée des porcs.

Matières premières et aliments

Pour les animaux de moins de 12 semaines : les aliments doivent être composés d'au moins 50% de céréales et de leurs sous-produits, en poids de formule de l'aliment.

Pour les animaux de plus de 12 semaines : les aliments doivent être composés d'au moins 90 % de céréales, oléagineux, légumineuses et leurs sous-produits, en poids de la formule d'aliments avec un minimum de 60% de céréales et de leurs sous-produits. La ration doit contenir moins de 1,7 % d'acide linoléique par rapport à la matière sèche.

Résumé

Cette étude a mis en évidence l'importance des surcoûts induits par le respect de la nouvelle notice sur les porcs sous label du 5 septembre 2002. Cinq types de sol en finition ont été testés dans une évaluation technico-économique car c'est surtout l'augmentation de surface à ce stade qui constitue le principal changement. Le surcoût alimentaire constitue le poste majoritaire quand les porcs sont élevés sur caillebotis (sauf en cas de croissance modérée) ou en plein-air. A l'inverse, l'augmentation de surface ainsi que les intrants supplémentaires (paille, travail) induisent plus de la moitié du surcoût total des scénarios sur litière. L'enjeu majeur de la mise en place de cette filière sera donc d'assurer une bonne valorisation de toute la carcasse afin de répartir au mieux l'ensemble des coûts de production.

Claudie GOURMELEN
Pierre ROUSSEAU



PSE : Viande pâle exsudative

Il est exigé que l'élevage puisse épandre 40 % de ses effluents sur ses terres.

Les organismes de sélection porcine devront proposer des reproducteurs N/N.

Le passage d'un type génétique mâle nn à NN entraîne une augmentation de l'indice de consommation de 0,1 point, une diminution du rendement de carcasse de 0,4 % et de la TVM de 1,1 point.

Les additifs antibiotiques sont interdits, les aliments médicamenteux également sauf sur prescription vétérinaire pour ces derniers.

Bâtiment et conduite

Les exigences relatives à la conduite et aux bâtiments des différents stades sont résumés dans le tableau 1. Il est par ailleurs exigé que l'élevage puisse épandre 40 % de ses effluents sur ses terres mais cela n'a pas été pris en compte dans notre approche.

Hypothèses retenues sur l'impact des contraintes de la notice

Schéma de sélection

La pratique en France depuis la fin des années 1970 est de généraliser, pour la production de porcs charcutiers, les croisements entre un type génétique paternel de génotype nn et un type génétique N/N, de façon à obtenir des produits terminaux hétérozygotes. Ces animaux, non sensibles à l'halothane, réunissent un maximum d'avantages et un minimum d'inconvénients puisqu'ils ne sont prédisposés ni au syndrome de stress ni au syndrome PSE et qu'ils bénéficient en partie de

l'effet favorable de l'allèle n sur le poids de tissu maigre.

L'exigence importante de la notice technique est d'apporter une supériorité organoleptique par un nouveau schéma de sélection, notamment la recherche de porcs homozygotes N/N (c'est-à-dire non sensible à l'halothane) et RN⁺/RN⁺ (ne produisant pas de viandes acides).

Pour se conformer aux exigences de la notice, les organismes de sélection porcine devront proposer des reproducteurs N/N.

Or, le passage d'un type génétique mâle nn à NN (verrat Piétrain pur) entraîne le passage de porcs charcutiers 100 % Nn à 100 % NN avec pour effet une augmentation de l'indice de consommation de 0,1 point, une diminution du rendement de carcasse de 0,4% et de la TVM de 1,1 point d'après Aubry et al (2000). Le surcoût calculé est de 0,037 €/kg de carcasse dans un élevage de production.

Aussi, le passage d'un type génétique mâle Nn à NN (verrat Large White x Piétrain) entraîne le passage de porcs charcutiers 50 % Nn + 50 % NN à 100 % NN : l'incidence calculée précédemment ne concerne que la moitié des porcs charcutiers. Le surcoût calculé est

ici de 0,018 €/kg de carcasse dans un élevage de production.

Les surcoûts liés aux efforts de sélection n'ont pas été chiffrés.

Matières premières et aliments

Il peut être observé une différence de prix d'aliment sevrage-vente dans les 33 élevages (majoritairement naisseurs-engraisseurs) produisant des porcs Label rouge élevés en bâtiment sur caillebotis suivis en GTE de +0,008 €/kg en 2000 par rapport aux naisseurs-engraisseurs produisant des porcs standard (De Jubécourt et al, 2003).

L'échantillon est cependant très réduit (33 élevages). De même, une différence de 0,03 €/kg d'aliment sevrage-vente est observée dans 13 élevages sous label élevant leurs porcs charcutiers en plein-air par rapport aux élevages standards.

Par ailleurs, des experts en alimentation animale considèrent que les exigences demandées n'entraîneraient pas de surcoût sur le coût de la formulation des aliments. Cependant, les frais entraînés par la réalisation de petits tonnages ainsi que les frais de distribution augmentent le prix de l'aliment rendu élevage.

Tableau 1 : Principales contraintes de la notice

Saillie/gestation	Application de la directive bien-être de 2001, soit la mise en groupe des truies 4 semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la mise bas.
Durée de la lactation	Conformément à la directive bien-être de 2001, l'âge moyen au sevrage préconisé est de 28 jours.
Engraissement	Moins de 200 animaux par salle
	0,4 m ² entre 20 et 35 kg
	0,55 m ² entre 35 et 60 kg (entre 13 et 17 semaines d'âge)
	1 m ² entre 60 et 110 kg (au delà de 17 semaines d'âge)
	1,2 m ² au delà de 110 kg
	pas de contrainte particulière sur le type de sol
	Pour les labels « fermiers », au delà de la 17 ^{ème} semaine, accès à 2 m ² de parcours par animal pour les aires bétonnées en plus de sa niche (ou 50 m ²).
	Au plus tard à 17 semaines pour les porcs « élevés en plein-air », le porc a accès à 83 m ² au minimum en parcours extérieur et le « porc élevé en liberté » a accès à 250 m ² au minimum en extérieur.
Age à l'abattage	Au minimum 182 jours
Embarquement des porcs	L'élevage est équipé d'une aire de repos et d'un quai d'embarquement



Aussi, l'hypothèse retenue est de suivre les différentiels observés dans les échantillons GTE.

Bâtiments et conduite

L'hypothèses de durée d'amortissement est de 20 ans pour le gros œuvre et 10 ans pour les équipements avec un taux d'intérêt de 6 % pour l'ensemble des investissements.

Le surcoût calculé pour des truies gestantes confirmées en groupe sur caillebotis par rapport à des truies bloquées, en investissement à neuf, se situe à 0,008 €/kg de carcasse (pour un système bat-flanc) selon l'étude de Gourmelen et al (2003). La contrainte sur l'âge au sevrage ne va pas au-delà de la réglementation actuelle, donc n'entraîne pas de surcoût.

L'incidence de l'augmentation de surface par animal est évaluée en distinguant :

- une phase de post-sevrage (PS) jusqu'à 26 kg avec une surface très

proche de celle actuellement octroyée (0,4 vs 0,30 m²/porcelet),
 - une phase de pré-engraissement (PE) entre 26 et 48 kg respectant 0,55 m² par animal (au lieu de 0,45 m² actuellement)
 - et une phase de finition (FIN) au delà de la 17^{ème} semaine avec 1,2^a m² par porc en bâtiment au lieu de 0,65 m² actuellement ou respectant les normes de la notice en plein-air.

Plusieurs types de sol sont envisagés pour la phase finition (les animaux des autres stades étant élevés sur caillebotis par hypothèse): caillebotis intégral, litière raclée, litière accumulée, label fermier élevé sur caillebotis partiel avec une aire d'exercice couverte et plein air avec utilisation de cabanes. Un scénario supplémentaire envisage le caillebotis intégral en finition avec des porcs à croissance modérée. Différentes hypothèses techniques relatives aux stades de post-sevrage, de pré-engraissement et de finition ont été retenues selon les scénarios étudiés et sont présentées dans le tableau 2.

La suppression des additifs antibiotiques et son incidence sur les paramètres techniques seraient déjà inclus dans nos hypothèses sur les prix d'aliment et les performances (d'après les observations d'élevages en label de De Jubécourt et al (2003) et de Badouard et al (2003)).

Concernant l'âge à l'abattage, le respect de 182 jours au minimum revient à viser en moyenne 192 jours à l'abattage car l'étalement des âges autour de la moyenne se situe à 20 jours. Actuellement, en production de porcs standards, l'âge des porcs abattus est en moyenne nationale de 186 jours chez les naisseurs-engraisseurs (ITP-GTE 2002). Cela n'est donc pas très contraignant si on ne recherche pas une croissance modérée en engraissement.

Une estimation sur la construction d'une aire de repos et d'un quai d'embarquement situe son coût à 0,008 €/kg de carcasse chez un naisseur-engraisseur.

Le surcoût calculé pour des truies gestantes confirmées en groupe par rapport à des truies bloquées, en investissement à neuf, se situe à 0,008 €/kg de carcasse sur caillebotis.

^a car la contrainte d'atteindre 100 kg pour rester à 1 m² n'est pour le moment pas compatible avec le respect de l'âge à l'abattage de 182 jours

Tableau 2 : Hypothèses technico-économiques retenues par scénario

Différents paramètres considérés	Situation (1) initiale	Différentiels exprimés par rapport à la situation initiale (post-sevrage et pré-engraissement sur caillebotis intégral dans tous les scénarios)					
		Finition caillebotis intégral	Finition litière accumulée	Finition litière raclée	Finition « label fermier », caillebotis partiel, aire d'exercice couverte	Finition en liberté avec cabane	Finition caillebotis intégral. Croissance modérée
Prix/place POST-SEVRAGE (PS) (€) (2)	193	238	238	238	238	238	238
Prix/place PRE-ENGRASSEMENT (PE) (€) (2)	225	287	287	287	287	287	287
Prix/place FINITION (FIN) (€) (2)	303	351	253	363	538	84	351
Temps de travail suppl.(H/truie) (2)		-	2,5	2,5	1	-	-
Paille supplémentaire (kg/Truie) (2)		-	1000	450	-	-	-
IC POST-SEVRAGE (PS)	1,73	+0,07 (3)	+0,07 (4)	+0,07 (4)	+0,07 (3)	+0,07 (3)	+0,07 (3)
IC PRE-ENGRASSEMENT (PE)	2,18	+0,08 (3)	+0,11 (4)	+0,11 (4)	+0,5 (3)	+0,5 (3)	+0,08 (3)
IC FINITION (FIN)	3,15	+0,08 (3)	+0,11 (4)	+0,11 (4)	+0,5 (3)	+0,5 (3)	+0,08 (3)
Prix aliment PS, PE, FIN (€/kg)		+0,008 (3)	+0,008 (2)	+0,008 (2)	+0,03 (3)	+0,03 (3)	+0,008 (3)
GMQ POST-SEVRAGE (PS) (g/j)	461	0 (3)	-11 (4)	-11 (4)	0 (3)	0 (3)	0 (3)
GMQ PRE-ENGRASSEMENT (PE) (g/j)	574	-30 (3)	0 (4)	0 (4)	-110 (3)	-110 (3)	-145 (5)
GMQ FINITION (FIN) (g/j)	815	-40 (3)	0 (4)	0 (4)	-120 (3)	-120 (3)	-165 (5)
Poids d'abattage (kg vifs)	113,6	113,6	113,6	113,6	113,6	113,6	113,6

Sources : (1) moyenne nationale GTE naisseurs-engraisseurs 2002, (2) Le coût d'investissement est établi à partir d'un plan conçu à dire d'expert et de prix unitaires de bâtiment pratiqués par les constructeurs industriels. Les hypothèses sur les temps de travaux et les quantités de paille sont établies à dire d'expert, en leur affectant comme prix unitaires respectivement 13,78 €/heure et 67 €/tonne.

(3) De Jubécourt et al (2003), (4) Badouard et al (2003) pour les références sur litière, (5) d'après nos calculs afin de respecter l'âge de 182 jours à 100 kg.



Il peut être observé une grande variation de résultats selon le type de sol utilisé au stade de finition.

Résultats

Les résultats présentés dans la figure 1 concernent la somme des surcoûts calculés relatifs aux exigences sur les bâtiments (truies gestantes en groupe, normes de surface par stade) selon différents scénarios pour les types de sol en finition ainsi que sur l'aire de repos et le quai d'embarquement. Une évaluation supplémentaire prend en compte une croissance modérée des porcs en engraissement élevés sur caillebotis intégral. Les surcoûts liés aux types génétiques ne sont pas sommés ici, étant donnée l'incertitude concernant le temps d'obtention en production des types exigés et de l'absence de chiffrage des efforts de sélection les plus coûteux qui se répercuteront sur les frais de renouvellement des élevages de production.

Il peut être observé une grande variation de résultats selon le type de sol utilisé au stade de finition. La modification la moins coûteuse

est de conserver le caillebotis intégral à tous les stades (hormis l'engraissement à croissance modérée) mais le niveau de surcoût se situe néanmoins à 0,090 €/kg de carcasse, qui devra se retrouver dans le prix de vente pour dégager un revenu comparable à la production de porcs standards. Le niveau de surcoût alimentaire se situe entre 0,047 et 0,053 €/kg de carcasse dans les scénarios en bâtiment et à 0,213 dans les scénarios avec engraissement en plein-air ou semi plein-air. L'augmentation de surface ainsi que les intrants supplémentaires (paille, travail) constituent le poste de surcoût le plus important dans les scénarios sur litière et dans celui sur caillebotis avec des porcs à croissance modérée. Le surcoût induit par la production de porcs « label rouge fermier » en semi plein-air est le plus important avec 0,339 €/kg de carcasse.

Les niveaux de surcoût estimés pourraient être plus élevés si on intégrait

la difficulté technique de fournir une alimentation sans restriction alimentaire avec les types génétiques actuels afin de respecter un poids vif de 100 kg à 182 jours d'âge.

Conclusion

Le projet de mise en place d'une filière Label Rouge suscite l'intérêt des transformateurs, des groupements d'éleveurs et des fabricants d'aliment du bétail.

A compter d'avril 2006, les fabricants de produits transformés labels devront utiliser de la « matière première label ». La production de produit de charcuterie label rouge était de 22 000 tonnes en 2001.

Les exigences de la notice technique de production seront parfois difficiles à satisfaire (croissance modérée, type génétique mâle N/N, alimentation sans restriction alimentaire). Au niveau des élevages, l'application de ce cahier des charges engendrera nécessairement des surcoûts, évalués ici entre 0,090 jusqu'à 0,339 €/kg de carcasse dans une démarche « label fermier ».

L'enjeu majeur de la mise en place de cette filière sera donc d'assurer une bonne valorisation de toute la carcasse afin de répartir au mieux l'ensemble des coûts de production.

L'application de ce cahier des charges engendrera nécessairement des surcoûts, évalués ici entre 0,090 jusqu'à 0,339 €/kg de carcasse dans une démarche « label fermier ».

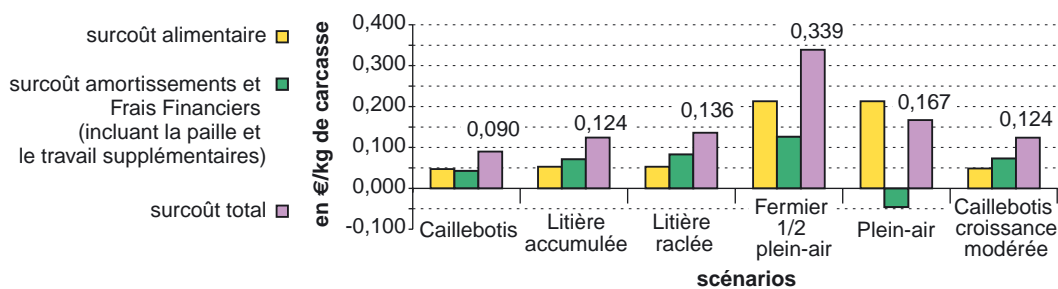


Figure 1 : Surcoûts entraînés par l'application de la notice technique en label, selon différents scénarios sur le type de sol en finition

Contact :

claudie.gourmelen@itp.asso.fr

Références bibliographiques

- Aubry A, Ligonesche B., Guéblez R., Gaudré D., 2000. Comparaison de porcs charcutiers NN et Nn pour les performances de croissance, carcasse et qualité de viande, et l'aptitude à produire du jambon cuit. Journées Rech. Porcine en France, 32, 361-367.
- Badouard B., Aubry A., Gourmelen C., 2003. La GTE, un outil de progrès. Porc magazine, octobre.
- De Jubécourt D., Dutertre C., Badouard B., 2003. Elevages label rouge et naisseur plein-air avec engraissement sur litière. Techni-porc, vol 26, n°1.
- Dutertre C., 2001. Le label rouge en production porcine : état des lieux et perspectives. Techni-porc, vol.24, n°3.
- Gourmelen C., Ilari E., Dagorn J., Daridan D., Van Ferneij J.P., Marouby H., Rieu M., Teffène O., 2003. Le coût des contraintes réglementaires pour la production porcine française. Rapport ITP.
- ITP, 2002. Porc performances.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. Notice technique définissant les critères minimaux à remplir pour l'obtention d'un label « viande de porc vendue à l'état frais ou surgelé et préparations dérivées ». Arrêté du 5 septembre 2002, Journal Officiel du 21 septembre 2002.